Nous recommandons instamment à nos clients de prendre la pièce détachée et de faire réparer leur machine exclusivement chez nos Agents Officiels. Par ailleurs d'exiger des pièces d'origine (à faire certifier sur les factures qui leur seront remises) car, indépendamment des suites onéreuses qui peuvent en résulter, le montage d'une ou plusieurs pièces adaptables sur leur machine entraînera indiscutablement la perte totale du bénéfice de la garantie.





Fonctionnement - Graissage - Entretien



BP-ZOOM mélange 2 temps spécial, mis au point par la "SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES BP"

est le carburant autolubrifiant que nous préconisons exclusivement (22.000 points de vente en France).



Depuis Novembre 1949, plus de 9 millions de MOBYLETTES et de CADY ont été mis en circulation. Le succès de ces machines simples et modernes qui tient à leur tenue de route, à leur confort et à leur agrément de conduite, tient également à la facilité de leur entretien. Nous avons édité cette notice pour permettre à nos clients d'assurer cet entretien dans les conditions optima et de tirer ainsi la meilleure performance de leur machine. Nous leur conseillons de lire attentivement ce petit ouvrage et de suivre rigoureusement tous nos conseils.

De même, et toujours dans leur propre intérêt, nous recommandons à nos clients d'être en règle avec leur assurance et de se conformer strictement aux dispositions du Code de la Route.

D'autre part nos MOBYLETTES sont garanties pendant six mois suivant les conditions stipulées en fin de la présente notice.

La MOBYLETTE fait l'objet des brevets S.G.D.G. Français

1.059.321 — 1.107.259 Add. 72.282 1.141.602 — 1.160.500 — 1.183.833 1.195.443 — 1.239.961 — 1.252.842 1.269.194 — 1.271.578 — 1.283.222 1.325.736 — 1.330.221 — 1.336.253 1.337.393 — 1.369.469 — 1.418.139 1.509.102 Add. 91.793 — 1.529.625 1.551.875 — 1.539.178 — 1.553.020

et de nombreux brevets étrangers.

Elle fait en outre l'objet de nombreux dépôts de modèles. D'autre part les noms MOBYLETTE, MOBYMATIC et DIMOBY sont eux-mêmes déposés.

ATTESTATION

Votre **Mobylette** est un cyclomoteur conforme au modèle reçu par le Service des Mines.

Elle répond aux prescriptions du nouveau Code de la Route et en particulier :

- à l'article R 188 et aux arrêtés pris en application relatifs à la limitation de vitesse,
- aux articles R 195 et R 196, relatifs à l'éclairage et aux dispositifs réfléchissants (catadioptre),
- à l'article R 199 et aux arrêtés pris en application (plaque fixée au véhicule portant l'indication C.M. Indication de la cylindrée gravée sur le moteur),
- à l'arrêté du 13-4-72 relatif à la mesure du bruit produit par les véhicules automobiles,
- à l'arrêté du 28-4-69 relatif à l'antiparasitage du véhicule.

Son utilisation n'est soumise à aucune formalité administrative (ni immatriculation ni permis de conduire). Toutefois la machine doit porter une plaque d'identité indiquant le nom et le domicile du propriétaire.

L'âge minimum de son conducteur est de 14 ans.

Le transport d'un second passager n'est autorisé qu'à condition que l'âge de ce dernier n'excède pas 14 ans.



Protégez-vous contre les intempéries...



faites monter

Mobylette

UN TABLIER PROTECTEUR

spécialement étudié pour chaque modèle.

IDENTIFICATION

Une plaque "de constructeur" fixée sur le tube de direction indique notamment le type de la machine et le numéro du châssis. Le même numéro est en outre frappé, soit sur la patte arrière droite du cadre (modèle sans suspension arrière), soit sur le cadre, à droite, au voisinage de la fixation inférieure du moteur.

Le numéro du moteur figure sur une plaque fixée à l'ailette supéieure droite de la culasse.

VENTE ET MONTAGE DE CET ACCESSOIRE CHEZ TOUS LES AGENTS DE LA MARQUE.

Mobylette

La MOBYLETTE est un cyclomoteur, c'est-à-dire une bicyclette motorisée. C'est un moven de locomotion homogène dans lequel partie moteur et partie cycle sont mariées parfaitement pour donner le maximum d'agrément sur la route. Le confort est assuré par des pneus de grande section, la stabilité par la position du moteur assurant un centre de gravité très bas.

La conduite de la MOBYLETTE est centralisée dans une seule poignée tournante à main droite. Cette poignée au repos laisse le moteur au ralenti et le décompresseur fermé. Quand on tourne vers l'extérieur, le moteur est décomprimé, c'est-à-dire qu'il n'oppose qu'une faible résistance au démarrage, mais ne fonctionne pas. Quand on tourne vers soi, la commande agit sur les gaz, et permet de faire varier le régime du moteur. On règle donc la vitesse de route suivant ses désirs.

La MOBYLETTE comporte deux freins, le frein avant étant à main droite. Ces freins ne doivent entrer en action que la poignée tournante au repos, car, avec la MOBYLETTE, le meilleur freinage est assuré par le moteur.

La MOBYLETTE peut éventuellement être utilisée comme une bicyclette. Pour cela, il faut désolidariser le moteur de la roue arrière : tourner dans le sens inverse des aiquilles d'une montre le bouton situé

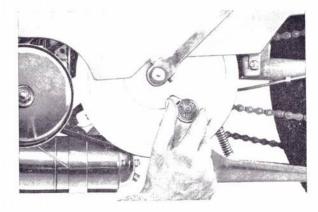


Fig. 1

sur la poulie de pédalier (Fig. 1). Pour enclencher le moteur à nouyeau, tourner le bouton dans le sens des aiguilles d'une montre. Le bouton doit être manœuvré EXCLUSIVEMENT A LA MAIN. En cas d'effort anormal, chercher la position d'enclenchement en avançant légèrement la machine. NE JAMAIS FORCER. Olevie. Free. Fr

FONCTIONNEMENT

MISE EN ROUTE

- 1º) Ouvrir le robinet de carburant (voir page 8).
- 2º) Décomprimer en tournant à fond la poignée des gaz vers l'extérieur, et pédaler comme à bicyclette, sur quelques mètres, en gardant la poignée dans cette position (Fig. 2).



Fig. 2



Fig. 3

3º) Quand la machine dépasse la vitesse d'un piéton, tourner vivement la poignée des gaz vers soi (Fig. 3). Le moteur doit partir franchement.

ON PEUT ÉGALEMENT DÉMARRER SUR BÉQUILLE

1º) En gardant la poignée des gaz à la position « décompression », lancer le moteur en appuyant énergiquement sur la pédale et en accompagnant celle-ci jusqu'au bas de sa course (Fig. 5). 2º) Le moteur étant alors mis en rotation, tourner vivement la poignée des gaz vers soi. Le moteur doit partir franchement en entraînant la roue arrière.

Ne ja mais se mettre en selle et pédaler quand la machine est sur béquille (Fig. 4).



Fig. 4



(Fig 5) mise en route correcte.

Fig. 5

3º) Arrêter la roue arrière d'un coup de frein et laisser le moteur tourner au ralenti. Remettre la machine sur roues, et partir en ouvrant les gaz.

Ce mode de démarrage est utilisable en toute circonstance, mais il est particulièrement recommandé en côte, car on évite ainsi d'avoir à entraîner la machine au moment où l'on atteint la vitesse qui correspond à l'enclenchement de l'embrayage.

Il y a lieu de noter, que lorsque l'on met la MOBYLETTE sur béquille, il ne faut en aucun cas laisser retomber la machine vers l'arrière, mais qu'il faut au contraire l'accompagner dans son déplacement en soutenant l'arrière, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée en position stable.

Par temps froid, pour faciliter le départ, agir sur le levier situé sur le guidon au pouce gauche et commandant le starter. Ce levier est manœuvrable sans qu'il y ait à lâcher les mains. On ne doit le maintenir que quelques instants. Il est automatiquement rappelé par un ressort. Cette manœuvre ne doit être exécutée que si les conditions atmosphériques la rendent nécessaire.

ANTIVOL

Les modèles « luxe » de la gamme Mobylette sont équipés en série d'un antivol de direction « NEIMAN ». Il existe 3 types de montage de l'antivol suivant les modèles de Mobylette.

Sur le modèle à fourche rigide l'antivol est situé verticalement sur le côté droit du tube de direction.

Sur les modèles à fourche télescopique celui-ci est situé soit horizontalement à la partie supérieure gauche du tube de direction, soit verticalement sur la plaque supérieure de la fourche devant le guidon.

FONCTIONNEMENT

Engager la clé dans la serrure, tourner vers la gauche celle-ci en enfonçant l'ensemble, en même temps que vous tournez le guidon vers la gauche. Le doigt de verrouillage s'enclenchera. Ramener la clé dans l'axe et la retirer.

Certains types de nos mobylettes sont équipés en série du logement d'antivol, mais dépourvu de la serrure. Vous pouvez faire monter celle-ci chez l'un de nos agents.

CONDUITE

POUR RÉGLER LA VITESSE

Le moteur ayant été lancé comme expliqué précédemment, il suffit d'actionner la poignée des gaz dans le sens de l'accélération pour faire démarrer votre MOBYLETTE (Fig. 6).

En marche, la vitesse est réglée par la poignée tournante plus ou moins ouverte.

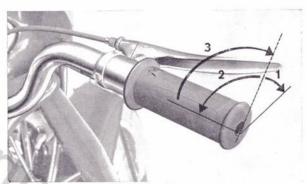


Fig. 6

1. Décompression.

2. Accélération.

3. Ralentissement.

POUR RALENTIR ET S'ARRÊTER

Pour ralentir, ramener la poignée au repos, et s'il en est besoin actionner les deux freins.

Quand la vitesse de la MOBYLETTE est de nouveau tombée à la vitesse d'un piéton (6 km/h), soit par freinage, soit par ralentissement en fermant les gaz, sans décomprimer, le débrayage se déclenche et libère le moteur de la poulie d'entraînement. Avec la poignée tournante en position de repos, le moteur continue à tourner au ralenti.

La machine arrêtée, moteur tournant au ralenti, il suffit au conducteur d'ouvrir les gaz pour repartir (ceci est possible grâce à l'embrayage automatique double DIMOBY).

Sur les modèles munis du changement de vitesse automatique « MOBYMATIC » la démultiplication se met d'elle-même au rapport correspondant aux conditions de route.

Dans les grandes descentes, se rappeler que le moteur constitue le meilleur des freins et permet, gaz fermés, de descendre des pentes jusqu'à 10 % à une vitesse raisonnable. La poignée tournante étant en position de repos, on peut actionner simultanément les deux freins pour produire un arrêt immédiat si nécessaire. Dans les très longues descentes, en montagne, ne pas fermer le robinet de carburant, car on supprimerait le graissage du moteur sans gain appréciable sur la consommation de carburant. La MOBYLETTE est capable de monter les côtes importantes sans le secours des pédales. Toutefois, quand en côte la vitesse tombe au-dessous de 12 km/h, il y a intérêt à accompagner le moteur. La démultiplication du pédalier correspond à une utilisation agréable en côte. Ne jamais descendre les côtes, la poulie étant en position bicyclette, ce qui entraînerait le grippage du pignon sur la poulie. Les modèles équipés du variateur de vitesse « MOBYMATIC » grimpent toutes les côtes sans qu'il y ait à pédaler.

POUR ARRÊTER LE MOTEUR

L'arrêt total nécessite dans les derniers mètres l'action du décompresseur par rotation à fond, vers l'avant (Fig. 6) de la poignée tournante.

A l'arrêt, ne pas oublier de fermer le robinet de carburant.

CARBURANT

Nous préconisons exclusivement le mélange autolubrifiant BP ZOOM.

Il est toutefois possible d'utiliser un mélange d'essence et d'huile BP ENERGOL 2 temps type HV dans la proportion de 4 à 5%.

La garantie de notre matériel est subordonnée au respect de ces prescriptions.

ROBINET

Les robinets diffèrent suivant les modèles.

- Robinet à pousser : Ouvert vers le bas

- Robinet à visser : Ouvert dans la position dévissée

COMPTEUR

Les modèles « luxe » sont équipés en série d'un indicateur de vitesse muni d'un totalisateur kilométrique incorporé dans le projecteur. Vous pourrez ainsi mieux respecter les conditions d'utilisation et assurer l'entretien de votre machine suivant le tableau d'entretien.

Les modèles standard à fourche télescopique peuvent aussi être équipés d'un indicateur de vitesse chez nos agents, son logement étant prévu dans le projecteur.

RODAGE

Nos moteurs possèdent des alésages à parois extrêmement dures en aluminium chromé et sont montés avec le minimum de jeu au départ. Avant 1.500 km le moteur ne peut donner toute sa puissance.

Le rodage doit s'effectuer correctement en utilisant la machine dans des conditions normales sans la laisser peiner ni chauffer anormalement en côte. D'autre part, ne pas utiliser trop longtemps le moteur à haut régime.

L'emploi du carburant BP ZOOM dispense pendant la période de rodage de toute addition d'huile.

Le bon fonctionnement de votre "Mobylette" dépend de l'application scrupuleuse des conseils que nous vous donnons dans cette notice.

> Pour effectuer les opérations d'entretien en temps voulu,

> équipez votre "Mobylette"

D'UN COMPTEUR TOTALISATEUR

VENTE ET MONTAGE DE CET ACCESSOIRE
CHEZ TOUS LES AGENTS DE LA MARQUE

RÉGLAGES

Pour vous assurer le plus grand confort possible, les différents organes suivants sont réglables selon votre taille et votre position préférée :

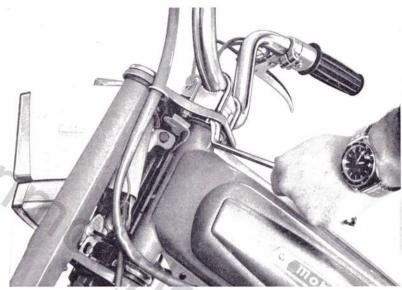


Fig.

GUIDON

Les positions du guidon et de la selle sont réglables dans de grandes proportions. Sur les machines munies d'une fourche télescopique, le guidon est réglable en orientation. Pour cela il suffit de desserrer à l'aide d'une clé de 10 les écrous maintenant les étriers de fixation (Fig. 7).

Sur les machines non munies de fourche télescopique (fourche ordinaire) le guidon est réglable en hauteur. Pour cela desserrer de quelques filets, à l'aide d'une clé de 12, l'écrou de fixation du guidon et frapper un léger coup de maillet pour décoller le cône intérieur de blocage (Fig. 8).

Prendre soin de ne pas trop remonter le guidon et veiller à ce que la partie supérieure des fentes du tube plongeur de guidon soit au moins à 2 cm au-dessous du contre-écrou de direction.

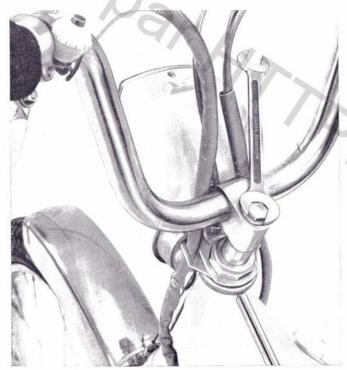


Fig. 8

SELLE

La position de selle doit être plus basse que sur une bicyclette normale et doit permettre la mise des pieds au sol sans difficulté.

ENTRETIEN

GRAISSAGE

TOUS LES 1.000 km

FOURCHE TÉLESCOPIQUE



Fig. 9

Sur les MOBYLETTES munies d'une fourche télescopique, graisser légèrement celle-ci avec une pompe à pression, par l'intermédiaire des graisseurs (1) qui se trouvent à l'arrière de chaque montant avec de la graisse BP ENERGREASE C 3 G (Fig. 9).

CHAINES

Les chaînes moteur et pédalier doivent être essuyées avec un chiffon et graissées avec l'huile BP ENERGOL SAE 50.

Nous recommandons en tout cas de ne jamais immerger les chaînes dans un bain anti-graisse (trichloréthylène par exemple) qui assècherait les rouleaux.

PÉDALIER

Graisser les roulements du relais de pédalier au moyen du graisseur à pression situé au bout de l'axe côté gauche, avec de la graisse BP ENERGREASE C 3 G (Fig. 10).

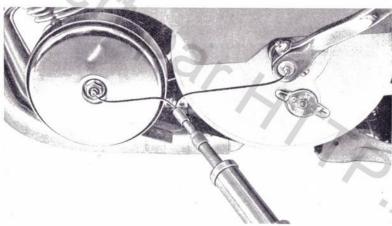


Fig. 10

CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE « MOBYMATIC »

Graisser à la fois l'embrayage et le changement de vitesses automatique par le graisseur central, à la **BP ENERGREASE C 3 G.**

DIVERS

Graisser l'entraînement de compteur à la **BP ENERGREASE C 3 G.**Graisser de temps à autre les articulations des diverses commandes et les entrées de câbles avec de l'**huile BP Huile Domestique** au moyen d'un pinceau.

TOUS LES 1.000 ou 2.000 km

EMBRAYAGE AUTOMATIQUE DOUBLE « DIMOBY »

Graisser celui-ci avec une pompe à pression (graisseur au centre),

en utilisant de la **BP ENERGREASE C 3 G** tous les 2.000 km en service normal, tous les 1.000 km en service comprenant arrêts et démarrages fréquents (Fig. 10).

TOUS LES 6.000 km

MOYEUX

Les moyeux avant et arrière doivent être garnis de graisse BP ENERGREASE L 2 Multipurpose sans excès tous les 6.000 km.

DÉCALAMINAGE

Le mélange BP ZOOM préconisé ne provoque que des dépôts de calamine peu abondants et faciles à enlever.

Tous les 6.000 km, on fera procéder par un agent de la marque au décalaminage de l'échappement, et tous les 12.000 km à un décalaminage plus complet (dessus de piston, culasse et lumière d'échappement).

Les chiffres de 6.000 et 12.000 km ne doivent pas être pris d'une façon absolue et il y a lieu de décalaminer dès que les symptômes suivants sont perceptibles :

- * Manque de puissance au moteur
 - * Mauvais départs
 - * Retours au carburateur
 - * Bougie encrassée
 - Echauffement exagéré
 - * Marche saccadée dite « en quatre temps ».

PNEUMATIQUES

La pression de gonflage est de 1,500 kg à l'avant, 1,800 kg à l'arrière.

CREVAISONS

Sur les MOBYLETTES non munies de suspension arrière, la roue arrière sort vers l'avant des pattes retournées, après que l'on ait fait sauter les deux chaînes.



Fig. 11

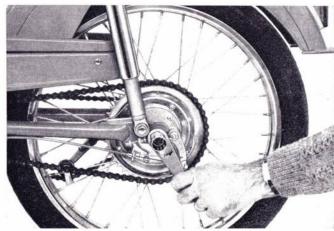


Fig. 12

Vérifier le règlage de la tension de chaîne au remontage.

Sur les MOBYLETTES munies d'une suspension arrière, le bras arrière est à pattes ouvertes vers l'arrière. Accrocher et verrouiller en position haute le tendeur de chaîne bicyclette. Dévisser les écrous d'axe à fond (sans les retirer complètement, de manière à pouvoir repousser la roue vers l'avant pour retirer les chaînes sans dérégler les tendeurs). Au remontage, bien faire buter contre les tendeurs de chaîne la portée cylindrique des écrous d'axe.

Au remontage, faire attention à bien engager la patte d'ancrage (1) (Fig. 13) sur le téton de point fixe.

Ne pas oublier de faire redescendre le tendeur de chaîne bicyclette.

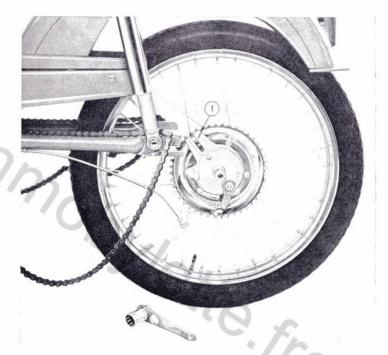


Fig. 13

NOTA . Il n'y a jamais lieu, au démontage de la roue arrière, de faire sauter les attaches rapides des chaînes.

CHAINES

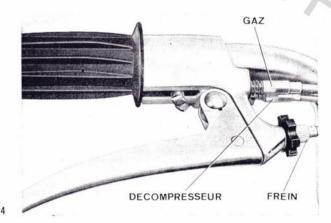
La chaîne de transmission moteur, très renforcée, doit être tendue sans excès; la régler en reculant la roue arrière. La chaîne de pédalier, pendant cette opération, doit être détendue en relâchant le tendeur fixe, situé sur la patte droite. Pour ce faire, desserrer légèrement les deux boulons. Régler ensuite la chaîne avec le tendeur. Elle aussi doit être tendue sans excès.

NOTA - Sur les machines munies d'une suspension arrière oscillante, effectuer le réglage de tension de chaîne, la machine étant montée par un conducteur.

Sur ces machines, il n'y a pas à s'occuper de la tension de chaîne pédalier, assurée par un tendeur à ressort.

RÉGLAGE DES FREINS

Le réglage des freins s'effectue au guidon (écrou et contre-écrou moletés) (fig. 14).



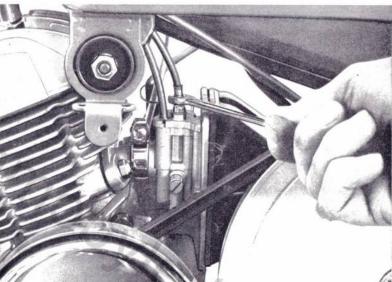
RÉGLAGE DU DÉCOMPRESSEUR

Le réglage du décompresseur s'effectue au guidon (Fig. 14). Le décompresseur doit ouvrir franchement (1 mm à la soupape). La poignée des gaz doit fermer entièrement les gaz avant la mise en action du décompresseur.

Ne pas tendre la commande du décompresseur à l'excès, mais laisser un léger jeu afin d'assurer la fermeture. Le contraire provoquerait la destruction de la soupape, d'où perte de puissance.

RÉGLAGE DES GAZ

Ce réglage s'effectue au câble d'arrivée au carburateur (clé de 8) (Fig. 15), ou au guidon (N40, N40 T, N50, Fig. 14).



/ Fig. 15

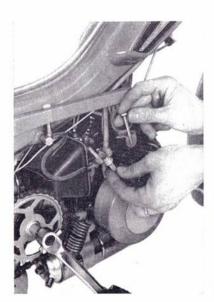
CARBURATEUR

Le carburateur, bien réglé, doit assurer en toutes circonstances une carburation correcte. Il est muni d'un filtre silencieux d'aspiration et d'un starter, lequel permet un départ correct sous toutes températures.

Les carburateurs comportent une vis de réglage de ralenti A, qu'il faut serrer pour accélérer la vitesse de ralenti (Fig. 17 et Fig. 19), après avoir retiré le grand carter gauche. A noter que le câble des gaz doit avoir un léger jeu interdisant d'ouvrir le volet au braquage du guidon.

Pour nettoyer le gicleur B, retirer le carter de chaîne gauche et démonter le gicleur avec un tournevis (Fig. 17) ou une clé de 8 (Fig. 19) (moteur à tubulure longue).

La MOBYLETTE comporte deux filtres : Un filtre de robinet et un filtre de carburateur. Pour démonter ce dernier, déposer d'abord le carter de chaîne droit (Fig. 16) ou gauche (Fig. 18). S'assurer de la propreté des filtres après tout démontage ou en cas de non arrivée du carburant.



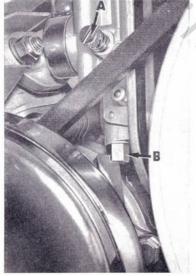


Fig. 16

Fig. 17

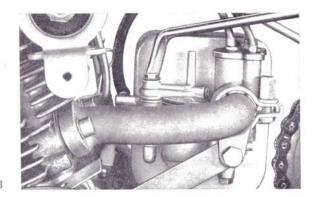


Fig. 18

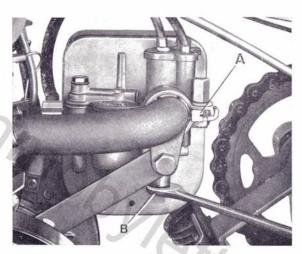


Fig. 19

BOUGIE

Nous recommandons à nos clients de se servir de bougies de même marque et de même type que celles que nous livrons sur nos machines. En cas de ratés d'allumage ou de mauvais départs, démonter la bougie pour la nettoyer et vérifier l'écartement des électrodes qui doit être de 4/10 de millimètre.

VOLANT MAGNÉTIQUE - ALLUMAGE

Le volant magnétique NOVI assure l'allumage du moteur et l'éclairage.

L'avance est de 2 mm. L'écartement des vis platinées est de 3 à 4/10 de millimètre. L'entretien du volant magnétique doit être confié à un Agent de la marque.

ECLAIRAGE

L'éclairage est assuré par le volant magnétique. L'interrupteur est situé dans le phare.

Employer à l'avant une lampe 6 V 6 W culot à vis, ballon 17 ; à l'arrière, une lampe 6 V 1,8 W, culot à vis, ballon 15.

Sur les machines qui en sont pourvues, on doit utiliser pour les cllgnotants 4 ampoules NORMA 1329, BA 15 S, 12 V 21 W.

Les lampes d'origine montées sur la MOBYLETTE sont les seules qui soient adaptées au volant.

Les canalisations doivent être surveillées et conservées en bon état.

CHANGEMENT D'AMPOULES

Sur les modèles à fourche rigide il suffit pour dégager l'ensemble optique de presser la languette apparaissant sous le phare. Sur certains projecteurs, la fixation de l'ensemble optique est assurée par une vis à la partie inférieure du phare, qu'il suffit de dévisser pour dégager l'optique.

Sur les modèles à fourche télescopique, dévisser les deux vis situées au bas de l'optique du projecteur.

Il suffit ensuite de basculer la partie inférieure de l'optique vers l'avant de la machine pour que celle-ci échappe du corps du projecteur.

Retirer le porte ampoule pour changer l'ampoule.

Au remontage bien veiller dans tous les cas à engager le téton situé à la partie supérieure de l'ensemble optique dans son logement, basculer vers l'arrière l'ensemble et verrouiller.

AVERTISSEUR

Le timbre électrique, ou l'avertisseur électrique, ne sont montés que sur les MOBYLETTES Luxe, mais ces accessoires peuvent être fournis par les Agents de la Marque moyennant un supplément de prix.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN



1.500 km. : rodage terminé.

TOUS LES 1.000 km. : Graisser à la BP ENERGREASE C3 G la fourche télescopique et le relais de pédalier.

Graisser l'embrayage automatique (sur MOBYLETTE sans changement de vitesses) à la BP ENERGREASE C 3 G, en cas de service fréquent (ville).

Sur la MOBYMATIC, graisser à la fois l'embrayage et le changement de vitesse automatique à la BP ENERGREASE C 3 G.

Nettoyer les chaînes avec un chiffon et graisser avec BP ENERGOL SAE 50.

Graisser le renvoi de compteur à la BP ENERGREASE C 3 G.

TOUS LES 2.000 km. : Graisser l'embrayage automatique (sur MOBYLETTES sans changement de vitesses) à la BP ENERGREASE C 3 G, en cas de service peu fréquent (route).

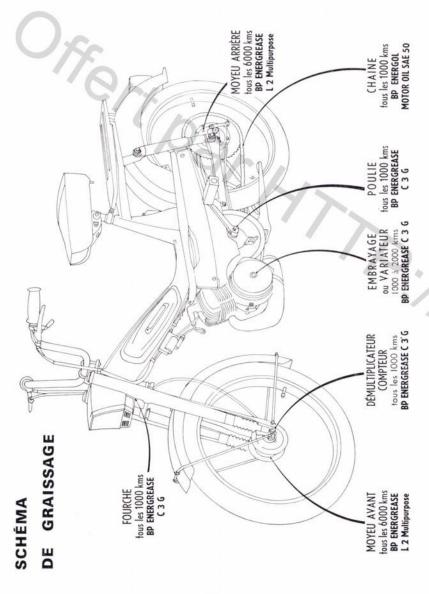
TOUS LES 6.000 km. : Faire graisser par un Agent de la Marque les moyeux avant et arrière avec BP ENERGREASE L2 Multipurpose.

Faire décalaminer l'échappement.

Faire vérifier l'écartement des vis platinées.

TOUS LES 12.000 km. : Faire un décalaminage complet.

Mettre de temps à autre un peu d'huile aux entrées de câbles.



INCIDENTS DE ROUTE

Les pannes sérieuses sont extrêmement rares ; toutefois, il peut s'en produire de très légères et il est bon de savoir y remédier immédiatement :

I - LE MOTEUR NE PART PAS

Deux causes : Allumage ou arrivée d'essence.

a) ALLUMAGE

- Vérifier si la bougie n'est pas encrassée. La nettoyer à l'essence et gratter les pointes à la toile émeri. Vérifier l'écartement des électrodes qui doit être de $4/10^{\rm e}$ de millimètre.
 - Voir si le fil de bougie n'est pas coupé.
- Dans le cas d'une bobine extérieure, vérifier si le fil d'arrivée n'est pas à la masse ou si le fil de masse n'est pas coupé.
- Si l'allumage ne fonctionne toujours pas, c'est que le volant ou l'antiparasite est défectueux. S'adresser à un Agent de la marque.

b) ARRIVÉE D'ESSENCE

- S'assurer que le carburant arrive bien au carburateur en dévissant le filtre du carburateur. Sinon nettoyer ce filtre, et éventuellement le filtre du robinet. Vérifier que le trou de mise à l'air du bouchon de réservoir n'est pas obstrué.
- Si le carburateur ne fonctionne que starter ouvert, c'est que le gicleur principal est bouché. Dans ce cas il est possible de rouler quelques kilomètres en utilisant le starter par petites pressions successives.
- Pour déboucher le gicleur, utiliser la pompe à pneu en prenant soin de ne pas introduire de poussière.

Un gicleur qui vient d'être nettoyé peut s'obstruer plusieurs fois de suite, si le carburateur contient de l'eau ou des corps étrangers.

Si le carburateur est noyé, c'est qu'une impureté quelconque empêche le pointeau de reposer sur son siège ; il suffit de nettoyer le tout et de le remettre en place ensuite. Si le pointeau est usé, il convient de le remplacer.

II - LE MOTEUR TIRE MAL

a) ALLUMAGE

- Vérifier la bougie
- Faire vérifier le volant par un Agent de notre Marque.

b) CARBURATEUR

- Une arrivée d'essence insuffisante (un filtre partiellement obstrué) peut être la cause d'une baisse de puissance à haut régime. Nettoyer les filtres.
- Une marche saccadée, dite marche en quatre temps, indique soit un excès de carburant qui sera compensé par le montage d'un gicleur plus petit, soit un excès de calamine à l'échappement. S'adresser à un Agent de notre Marque.
- Sur les machines livrées avec un gicleur supplémentaire, il y a lieu, après la période de rodage, de monter ce gicleur à la place du gicleur d'origine.

Ceci mis à part, ne changer le réglage du carburateur qu'en cas de nécessité absolue. S'adresser à un Agent de notre Marque.

c) TRANSMISSION

Un excès ou un défaut de tension de la courroie, ou un excès de tension de la chaîne peuvent être la cause d'un manque de puissance. Se rappeler à ce sujet que, sur les machines à suspension arrière, le réglage de la tension de chaîne doit être effectué la machine étant montée par un conducteur.



Nous préconisons exclusivement le mélange autolubrifiant

BP-ZOOM

La garantie de notre matériel est subordonnée à son seul emploi. Vous ne devez rien ajouter au mélange autolubrifiant

BP-ZOOM

qui est disponible pour l'utilisation immédiate.

BP-ZOOM

n'est pas un mélange classique. Il est constitué d'essence automobile sans plomb et d'huile 2 temps spéciale.

Étudié en étroite collaboration avec BP, essayé des milliers d'heures au banc et sur la route, constamment adapté aux exigences nouvelles, il est commercialisé en bidons capsulés de 2 litres, ou débité aux pompes de la marque

BP-ZOOM



CONDITIONS DE GARANTIE

- 1º La garantie de nos machines est de 6 mois. Elle se limite strictement au remplacement ou à la remise en état, à notre convenance, des pièces reconnues par notre Service Technique comme défectueuses au point de vue fabrication ou défaut de matière. Cette garantie ne peut entraîner aucune responsabilité de notre part, en cas d'accidents de personnes ou de choses ayant pu résulter de tels défauts.
- 2º Les frais de main-d'œuvre relatifs aux démontage, remontage et essais, de même que ceux d'entretien et de port aller et retour, restent à la charge du client. Nous ne participons en aucun cas, aux frais et conséquences résultant de l'immobilisation du véhicule.
- 3º Les échanges et les remises en état, faits au titre de la garantie, ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.
- 4º Les machines transformées, modifiées ou réparées en dehors de nos Ateliers, ou par des tiers autres que nos Agents Officiels « ou encore avec emploi de pièces détachées non d'origine » perdront le bénéfice de la garantie. Il en sera de même si les instructions d'utilisation (graissage, rodage, entretien) mentionnées sur les notices remises avec chaque machine n'ont pas été suivies. La garantie est subordonnée à l'application des prescriptions relatives au carburant à utiliser telles que précisées dans la présente notice.
- 5º En ce qui concerne les organes et accessoires qui ne sont pas de notre fabrication (roulements, pneus, bougies, éventuellement batterles, etc.), la garantie se limite à celle du fournisseur intéressé.
- 6º Les ressorts, lampes, verres et commandes (câbles et gaines) ne sont ni garantis ni échangés.
- 7º Lors d'envoi par nos Concessionnaires de pièces ou d'organes à échanger ou à réparer sous garantie, il est nécessaire d'indiquer :
 - a) les numéros cadre et moteur de la machine,
 - b) la date de mise en circulation,
 - c) le kilométrage effectué,
 - d) la marque et la qualité de l'huile employée.

CONDITIONS ESSENTIELLES D'ECHANGE - RÉPARATION

1º Les organes à échanger doivent nous parvenir par l'intermédiaire de nos Concessionnaires complets et réparables.

Les plaques « moteur » devront être retirées et conservées par l'expéditeur pour être replacées sur le moteur échangé.

- 2º S'il s'agit d'un moteur, il devra être complet c'est-à-dire muni du volant magnétique, du carburateur et des pattes de fixation.
- 3º Les moteurs étant fournis complets suivant le paragraphe ci-dessus, toutes pièces manquantes sur les moteurs ou ensembles usagés à remplacer seront débitées en sus de l'échange-réparation.

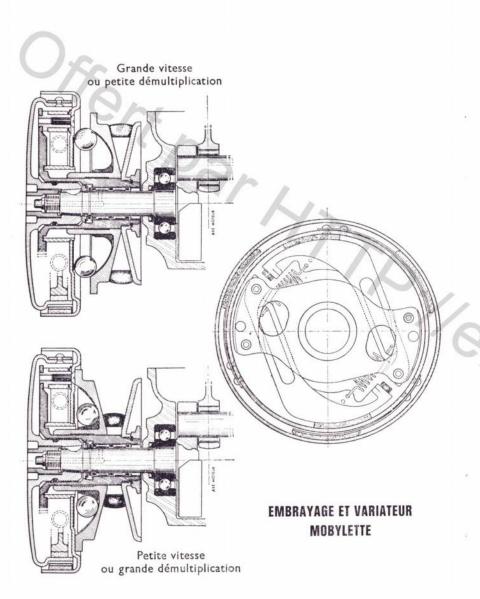
Ces pièces ne seront ni reprises, ni créditées.

- 4º Les organes à échanger devront nous parvenir franco de port. Les frais de port et d'emballage pour le retour seront à la charge du client.
- 5º Nos échanges-réparations ne concernent que des appareils usés normalement, toutes pièces principales détériorées accidentellement (quelle qu'en soit la cause) telles que carter, cylindre (ailettes cassées ou filets d'échappement détruits, de même que les ensembles non réparables tels que vilebrequin, cylindre, etc.) seront également débités en sus suivant le tarif en cours des pièces détachées.
- 6º Les moteurs et organes comportant des pièces non d'origine ne pourront pas bénéficier des conditions d'échange-réparation.

Ils feront l'objet d'un devis de remise en état qui ne sera entreprise qu'après accord. En cas de non accord, les moteurs ou organes seront rendus non réparés contre débit des frais de démontage et d'établissement du devis, et s'il y a lieu, de remontage (à préciser).

TRÈS IMPORTANT. Ce n'est donc qu'après examen des moteurs et organes parvenus en nos Ateliers, que suivant leur état, il sera décidé, soit des possibilités d'Echange-Réparation, soit de la remise en état sur devis, celle-ci obligatoirement plus onéreuse.

NOTA. - L'attention des revendeurs de pièces détachées non d'origine est attirée sur le fait que la fabrication et la mise en vente de pièces constituant l'un des éléments d'un ensemble breveté, sont illégales et susceptibles de motiver une action en contrélaçon.



OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DES

O P É R A TIONS	1	Graissage de la fourche télescopique	Graissage du relais de pédalier	Graissage du renvoi de compteur	Graissage de la chaîne	Graissage de l'embrayage et du changement de vitesse automatique.	Graissage des moyeux	Vérifier écartement des vis platinées.	Décalaminage échappement	Décalaminage complet	
2000 km		•	•	•	•	•					
3000 km	1	•	•	•	•	•					
4000 km		•	•	•	•	•					
2000 km		•	•	•	•	•					
60C0 km		•	•	•	•	•	•	•	•		
7000 km		•	•	•	•	•					
8000 km		•	•	•	•	•					
шя 0006	İ	•	•	•	•	•					
10.000 km		•	•	•	0	•					
mx 000.11		•	0	0	•	•					

TABLE DES MATIÈRES

(N).	Pages
Identification	1
Description	2
Utilisation en bicyclette	3
Fonctionnement	4
Antivol	6
Conduite	7
Carburant	8
Robinet	8
Compteur	8
Rodage	9
	11
Réglages	13
	13
Fourche télescopique	13
	14
Pédalier	14
Changement de vitesses automatique «Mobymatic»	14
Divers	15
Décalaminage	15
Pneumatiques	1000
Crevaisons	16
Chaines	15
Réglage des freins	18
Réglage du décompresseur	18
Réglage des gaz	19
Carburateur	20
Bougie	21
Volant magnétique - Allumage	22
Eclairage - Changement d'ampoules - Avertisseur	22
Résumé des opérations d'entretien	23
Schéma de graissage	24
Incidents de route	25
Conditions de garantie	28
Conditions essentielles d'Échange-Réparation	29
Schéma d'embrayage et variateur « Mobylette »	30
Tableau des opérations d'entretien	31

73-02-03 - Février 1973 1re Edition

AVANT DE ROULER

RÉGLEMENTATION PROPRE AUX CYCLOMOTEURS :

- Age minimum 14 ans.
- Interdiction de transporter un passager de plus de 14 ans.
- Pour le transport d'un passager de moins de 14 ans la machine doit comporter un siège aménagé (poignée ou sangle et repose-pieds).

Un enfant de moins de 5 ans doit obligatoirement être placé dans une corbeille, ou sur un siège muni de courroies d'attache.

- Votre Mobylette doit porter une plaque métallique indiquant le nom et le domicile du propriétaire.
 - Vous devez être muni d'une pièce d'identité.
- Nous vous rappelons que l'assurance contre les accidents causés aux tiers est obligatoire. Ayez sur vous votre attestation d'assurance.

VÉRIFICATIONS CONSEILLÉES AVANT LE DÉPART :

— Vérifier vos freins (leur réglage est très aisé), votre éclairage et la propreté de votre catadioptre.

CIRCULATION

VITESSE LIMITÉE :

Votre Mobylette est limitée par construction à la vitesse préconisée par la législation.

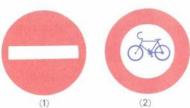
SUR LA ROUTE :

Rouler à droite, c'est la règle essentielle de la circulation. Il est interdit à cyclomoteur, de rouler à deux de front. Dans les encombrements, gardez votre file et ne vous faufilez pas entre les voitures.

VOIES INTERDITES :

D'une façon générale, les sens interdits (panneau 1)





VOIES OBLIGATOIRES

D'une façon générale, indiquées par un panneau comportant une flèche blanche sur fond bleu. (panneau 3)

Quand une piste cyclable existe, elle est obligatoire pour les cyclomoteurs.

Attention au panneau DANGER. (panneau 4)

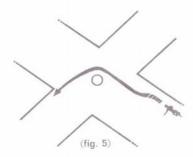


DÉPASSEMENT

ET CHANGEMENT DE DIRECTION :

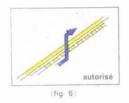
RÈGLES ET PRÉCAUTIONS :

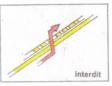
- Il est interdit de doubler à droite.
- Assurez-vous que la voie est libre en avant et en arrière, (notamment qu'aucun véhicule ne s'apprête à vous doubler), faites signe de la main et déboîtez à gauche.
 - Après dépassement, reprenez progressivement votre droite.
- Pour tout changement de direction, assurez-vous que vous pouvez le faire sans danger et faites signe de la main avant de tourner.
 - Un refuge doit être contourné en le laissant à gauche. (fig. 5)

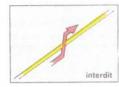


Il est interdit de franchir une ligne jaune continue, si elle n'est pas doublée d'une ligne pointillée à droite. (fig. ϕ)

Si vous doublez un véhicule à l'arrêt, méfiez-vous de la portière qui peut s'ouvrir brusquement.







(fig. 7)

INTERDICTION DE DÉPASSEMENT :

- Panneau d'interdiction de dépassement. (panneau 8)
- Passage réservé aux piétons.
- Virages,
- Sommets des côtes.
- Croisements.
- Ponts et passages à niveau.
- Visibilité insuffisante.



AUX CROISEMENTS :

Signaux lumineux : VERT: Voie libre, vous pouvez passer.

JAUNE: Ne passez que si vous êtes engagé, sinon arrêtez-vous.

ROUGE : Arrêt absolu.

Jaune clignotant : Signal de danger. Passage autorisé, mais laissez la priorité aux véhicules qui viennent de la droite.

Rouge clignotant : Danger grave. Arrêt absolu.

En règle générale, à tous les croisements, ralentir et utiliser l'avertisseur, sauf dans le cas d'interdiction d'emploi de l'avertisseur sonore.

RÈGLES DE PRIORITÉ

- 1) DANS LES AGGLOMÉRATIONS, priorité au véhicule venant de droite.
 - 2) EN DEHORS DES AGGLOMÉRATIONS.

A. - Vous êtes sur une route à grande circulation.

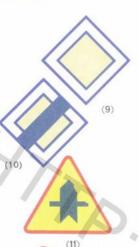
- 1) Vous rencontrez le panneau 9. Vous êtes sur une route prioritaire.
- Le panneau 10 vous indique que vous n'avez plus la priorité (provisoirement ou définitivement).
- Vous rencontrez le panneau 11. Vous allez croiser une route secondaire et vous avez la priorité, ce qui n'exclut pas la prudence.
- 4) Vous rencontrez le panneau 12. Vous allez croiser une autre route à grande circulation. La priorité appartient au véhicule qui vient de droite.

B. - Vous êtes sur une route secondaire.

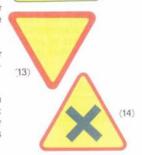
- 1) Vous rencontrez le panneau 13. Vous allez croiser une route à grande circulation. Tous les usagers de cette route ont la priorité sur vous.
- 2) Vous rencontrez le panneau 14. Vous allez croiser une autre route secondaire, la priorité appartient au véhicule qui vient de droite.
- 3) Au panneau STOP, il faut marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée, céder le passage aux véhiculés circulant sur la ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré de pouvoir le faire sans danger.

Arrêt obligatoire, même si aucun véhicule n'est en vue.

De toute façon, la prudence s'impose à tous les carrefours, et il vaut mieux perdre la priorité que de risquer un accident.









STATIONNEMENT

SUR ROUTE, rangez-vous sur l'accotement. EN VILLE, le stationnement est interdit :

D'une façon générale, lorsqu'il y a un panneau d'interdiction (panneau 16).

Sur les passages cloutés.

Aux arrêts d'autobus.

Devant les portes cochères.

Sur les ponts.

Devant les trottoirs signalés par une bande rouge interrompue.

Par contre, au panneau 17 il vous est interdit de vous arrêter, même momentanément.



(16)



Il vous faut aussi connaître les panneaux suivants :

SIGNAUX D'INTERDICTION



Interdiction de tourner à droite



Interdiction de tourner à gauche



Avertisseur interdit



Interdit à tous véhicules dans les deux sens

SIGNAUX DE DANGER















Évitez de faire du BRUIT...

L'échappement libre est interdit et vous ne devez ni supprimer, ni modifier le silencieux de votre moteur.

Évitez de faire de la FUMÉE...

Il est parfaitement inutile et même nuisible d'utiliser un mélange contenant plus d'huile que ne l'indiquent les prescriptions de la notice, vous encrasseriez votre bougie, votre échappement se calaminerait et votre moteur émettrait des fumées gênantes pour les autres usagers.

Évitez de faire des PARASITES radio-électriques...

Votre Mobylette est munie d'un dispositif anti-parasite étudié pour ne nuire en rien au bon fonctionnement du moteur, et il vous est interdit de le supprimer ou de le modifier.

TRÈS IMPORTANT

Pour le meilleur usage de votre Mobylette, nous préconisons exclusivement

BP-ZOOM

La garantie de notre matériel est subordonnée à son seul emploi.



Société Anonyme au Capital de 41.435.150 Francs

16, Rue Lesault - 93502 PANTIN

TÉLÉPHONE : 845 27-94 - 845 27-67

C. C. P. PARIS 1597-97 - R. C. Seine 54 B 7011

TELEX : 22 206 MOTOBKN - PANTN

leite Free Fr

J. CIAVALD, imp. Paris